

Déclaration de confidentialité

Table des matières

Introduction	2
Lexique.....	2
Principes de confidentialité	3
Responsabilités.....	3
Qui est concerné ?	4
Objet : quelles données sont concernées ?	4
Collecte : comment les données sont-elles récoltées ?	5
En vertu de quelles bases juridiques sont traitées les données ?	6
A qui sont communiquées les données ?.....	6
Combien de temps conservons-nous les données ?	7
Mesures : comment protégeons-nous les données ?.....	7
Droits et recours applicables	9
1.1 Droit de retirer son consentement (articles 7.3 RGPD).....	9
1.2 Droit d'accès (article 15 RGPD)	9
1.3 Droit de rectification (article 16 RGPD)	9
1.4 Droit d'effacement (article 17 RGPD)	9
1.5 Droit à la limitation du traitement (article 18 RGPD)	9
1.6 Droit à la portabilité (article 20 RGPD)	9
1.7 Droit d'opposition (article 21 RGPD)	9
1.8 Utilisation d'un droit	9
Questions : qui contacter ?	10
Modifications.....	10

Introduction

PRAYON attache une grande importance à la protection de vos données personnelles. Nous les utilisons conformément au règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), et à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Ces dispositions ont pour objectif de gérer, traiter et sécuriser plus efficacement les données personnelles des citoyens, en Belgique et au sein de l'Union Européenne.

Cette déclaration de confidentialité a également pour but de vous informer, en votre qualité de client, fournisseur, sous-traitant, visiteur, collaborateur, travailleur ou candidat à un poste, sur la façon dont nous collectons et traitons vos données dans le cadre de la relation qui nous lie.

Eu égard à l'importance du sujet, nous vous proposons une lecture attentive de cette déclaration afin de vous familiariser avec nos pratiques en la matière.

Lexique

Données personnelles : Toute information se rapportant à une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement.

Traitement : Toute opération appliquée à des données ou ensemble de données personnelles.

Responsable du traitement : Personne physique ou morale qui détermine les finalités et moyens du traitement.

Destinataire : Personne physique ou morale qui reçoit des données à caractère personnel.

Consentement : Toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte que les données à caractère personnel la concernant fasse l'objet d'un traitement.

Violation de données personnelles : Violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière.

Principes de confidentialité

La philosophie de **PRAYON** est de protéger au mieux les intérêts des personnes physiques en matière de protection des données personnelles.

Tout d'abord, l'esprit de cette déclaration est d'assurer le respect des normes légales applicables au niveau national et international, dans le cadre de tous les traitements mis en œuvre afin de remplir nos obligations contractuelles et légales.

Toute activité exercée par **PRAYON** l'est conformément aux objectifs décrits dans les contrats liant les différentes parties concernées (employeur, sous-traitants, etc.). Si malgré tout, des traitements complémentaires doivent élargir le périmètre contractuel, alors un consentement explicite sera demandé afin d'autoriser l'utilisation des données personnelles.

Les données personnelles collectées par **PRAYON** sont exploitées aux fins décrites dans le contrat et nous nous engageons à ce que toutes ces données soient, au moment du traitement, authentiques, exhaustives et actuelles.

PRAYON a développé des applications s'appuyant sur des procédures physiques, techniques et administratives garantissant toute utilisation malveillante des données à caractère privé. Ces procédures concernent notamment l'accès aux applications mises à disposition, aux données personnelles, au transfert de celles-ci entre **PRAYON** et les tiers et au cryptage au sein de nos bases de données.

Si malgré tout, une violation de données à caractère personnel se produit, **PRAYON** déclenche les démarches requises pour réagir efficacement à cette situation.

Responsabilités

PRAYON exerce un rôle de responsabilité directe vis-à-vis du traitement de vos données. Il est donc considéré comme responsable des traitements qu'il applique à vos données personnelles.

Afin de respecter ses obligations par rapport au RGPD, **PRAYON** s'est notamment engagé à :

- Examiner ses activités de traitement de données, conserver un registre de traitements et garantir le respect des droits des personnes concernées ;
- Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité nécessaire des données à caractère personnel ;
- Respecter le principe de responsabilisation, coopérer avec l'Autorité de Protection des Données (APD), et mettre en place des procédures pour identifier, examiner et signaler rapidement des violations de données à l'APD (« Data Breach Procedure ») ;

- S'assurer que les sous-traitants qu'il désigne présentent les garanties suffisantes en lien avec le respect de la vie privée ; et
- Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux et impacts opérationnels de la réglementation.

Qui est concerné ?

La réglementation relative à la protection de la vie privée concerne toutes les informations personnelles se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Les personnes morales, quelle que soit la forme juridique adoptée, sont exclues de la réglementation.

Par rapport à notre activité, essentiellement tournée vers les entreprises (« B2B »), sont donc concernés par la présente déclaration de confidentialité les candidats à un poste, travailleurs, collaborateurs, visiteurs et interlocuteurs au sein de nos clients, sous-traitants, fournisseurs.

Ces personnes physiques sont dénommées ci-après les « personnes concernées ».

Objet : quelles données sont concernées ?

Les données concernées sont les informations se rapportant aux dites personnes concernées. Ces données peuvent être regroupées en différentes catégories en fonction de leur nature, telles que :

1. Données génétiques, biométriques ou liées à la santé
2. Origine raciale ou ethnique et diversité culturelle
3. Opinions politiques ou appartenance syndicale
4. Convictions religieuses ou philosophiques
5. Vie privée et familiale, orientation sexuelle
6. Données d'identification, choix linguistiques et caractéristiques personnelles
7. Condamnations pénales et infractions
8. Données professionnelles
9. Données de communications électroniques
10. Données de localisation
11. Données économiques et financières

PRAYON peut être amené à récolter des données relevant d'une ou plusieurs de ces catégories, dans la mesure nécessaire à la réalisation de son objet social et de ses activités commerciales.

Collecte : comment les données sont-elles récoltées ?

Pour les candidats, travailleurs et collaborateurs de l'entreprise, les données personnelles sont communiquées à **PRAYON** par le biais des canaux de communication suivants :

- Via la transmission de votre CV par vos soins ou par l'agence d'intérim,
- Via le canevas d'engagement rempli au début de la prestation contractuelle,
- Via les contacts que vous avez avec nous,
- Via la visite médicale,
- Via la copie des documents nécessaires à l'engagement,
- Via la photo prise le premier jour de prestation.

Pour les sous-traitants travaillant sur le site, les données personnelles sont communiquées à **PRAYON** par le biais des canaux de communication suivants :

- Via le contrôle d'identité réalisé au corps de garde pour l'activation du badge d'accès,
- Via les contrats de prestations de service,
- Via les contacts que vous avez avec nous.

Pour les visiteurs, les données personnelles sont communiquées à **PRAYON** par le biais des canaux de communication suivants :

- Via la copie de votre carte d'identité pour l'obtention du badge d'accès,
- Via les contacts que vous avez avec nous.

Pour les clients et fournisseurs, les données personnelles sont communiquées à **PRAYON** par le biais des canaux de communication suivants :

- Via les contrats d'achat ou de fourniture de biens ou services,
- Via les contacts que vous avez avec nous.

Nous pouvons aussi être amenés à recueillir des données via des sources tierces, commerciales ou publiques, crédibles. Les données concernées sont essentiellement relatives à l'identification des personnes de contact ou des représentants légaux, et à l'activité professionnelle.

Un formulaire de contact existe sur le site internet de **PRAYON** pour toute demande externe. Ce formulaire requiert l'insertion de certaines données personnelles, telles que l'e-mail, le nom et le prénom. Ces données ne seront traitées que pour répondre à la demande, puis supprimées.

PRAYON dispose également de données issues de caméra de vidéo-surveillance installées dans et aux abords de nos locaux, dans le respect des conditions légales. Les images sont enregistrées exclusivement dans le but de préserver la sécurité des biens et personnes ainsi que de prévenir les abus, fraudes et autres infractions dont l'entreprise et nous-mêmes pourrions être victimes.

En vertu de quelles bases juridiques sont traitées les données ?

Le traitement de vos données par PRAYON se fonde sur les bases juridiques suivantes :

- Pour les données non sensibles de candidats : article 6.1.a RGPD (consentement aux fins du recrutement) ; article 6.1.b RGPD (exécution des mesures précontractuelles de recrutement prises à votre demande) ; article 6.1.c RGPD (respect d'obligations légales en matière de recrutement, auxquelles PRAYON serait soumis).
- Pour les données non sensibles des travailleurs et collaborateurs : article 6.1.b RGPD (soit l'exécution du contrat de travail ou de collaboration) ; article 6.1.c RGPD (respect de ses obligations légales, par PRAYON, notamment en matière de droit social et fiscal).
- Pour les données non sensibles des représentants ou personnes de contact au sein de nos fournisseurs, clients et sous-traitants : article 6.1.c RGPD (respect d'obligations légales auxquelles PRAYON serait soumis); article 6.1.f RGPD (réalisation d'intérêts légitimes des parties concernées, soit la poursuite de leurs activités via les personnes de contact).
- Pour les données sensibles (liées à la santé ou à l'appartenance syndicale) de travailleurs et collaborateurs : article 9.2.c RGPD (exercice par **PRAYON** des droits et obligations en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale).
- Pour les données sensibles (biométriques) des sous-traitants : article 9.2.a RGPD (votre consentement à l'utilisation de vos empreintes digitales aux fins de votre identification, par le poste de garde, plus rapidement que via la présentation de votre carte d'identité).

A qui sont communiquées les données ?

PRAYON ne partage pas les données avec quiconque, en dehors des destinataires prévus dans le cadre des bases juridiques de traitement susmentionnées. Les données à caractère personnel sont physiquement stockées dans des centres de données conformes aux exigences du RGPD.

Des sous-traitants, dont **PRAYON** s'est informé du respect de la réglementation en vigueur, peuvent aussi recevoir des données personnelles pour répondre aux obligations contractuelles découlant des conventions conclues entre vous et nous (fournisseur de chèques-repas, agences d'intérim, organismes de banque ou assurance, prestataires informatiques,...).

Combien de temps conservons-nous les données ?

PRAYON s'engage à ne pas conserver de données plus longtemps que la durée de conservation légale et/ou nécessaire pour assurer la réalisation des finalités de traitement correspondantes :

- Les données des visiteurs et des candidats non-reçus à un poste sont conservées pendant les douze (12) mois qui suivent leur dernière interaction avec le personnel de Prayon ;
- Les données de nos travailleurs et collaborateurs sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis conservées sous forme archivée pendant les sept (7) années qui suivent, afin de permettre à Prayon de démontrer le respect de ses obligations légales et contractuelles jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables ;
- Les données de nos interlocuteurs chez nos clients, fournisseurs et/ou sous-traitants sont conservées pendant toute la durée de notre relation commerciale (actuelle ou potentielle) avec ces entités ainsi que pendant la période nécessaire à l'expiration des délais au cours desquels la responsabilité de ces entités ou de Prayon pourrait être mise en cause du fait de cette relation (sous réserve du départ anticipé des personnes de contact concernées).

Mesures : comment protégeons-nous les données ?

PRAYON garantit à ses candidats, travailleurs, collaborateurs, visiteurs, clients, fournisseurs et sous-traitants un niveau adéquat de protection des données. Les données à caractère personnel sont physiquement stockées dans des centres de données conformes aux exigences du RGPD.

PRAYON met en place les mesures administratives, techniques et physiques pour protéger les données contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte, la modification, l'accès ou tout autre traitement non autorisé de données à caractère personnel. Ces procédures sont élaborées et révisées par le service RH, le service juridique et le service IT.

Mesures administratives

Des dispositions relatives au secret professionnel et à la confidentialité sont reprises dans nos contrats et nos conventions. L'accès aux données est défini selon les besoins de la fonction.

Les rôles et responsabilités au sein de l'entreprise sont clairement définis, permettant la bonne application de ces directives.

Mesures techniques

Un pare-feu et un logiciel antivirus protègent les données sur les serveurs. D'autres mesures de sécurité techniques existent (sauvegarde journalière des serveurs, cryptage des disques durs,...), et un audit externe est réalisé au service IT pour s'assurer de la conformité de sa sécurité.

Le Cloud Office 365 et le disque dur C sont considérés comme zone personnelle. Ces données seront détruites 30 jours après le départ du travailleur. Les données insérées dans le disque dur Z sont partagées et ne seront pas détruites après son départ. Le travailleur veillera donc à ne pas y insérer de données personnelles.

Mesures physiques

Les armoires du service du personnel, contenant les dossiers des travailleurs avec leurs données personnelles au format papier, sont protégées par un verrouillage avec une clé lors de chaque fin de journée. Les locaux où se trouvent les ordinateurs et les serveurs contenant les logiciels et les données sont physiquement protégés par une serrure à clé et un système d'alarme.

Une partie des serveurs est externalisé en cas de problème interne. Afin d'être en conformité avec le règlement européen sur la protection des données, nous nous sommes assurés de la sécurité mise en place par ce sous-traitant. Celle-ci correspond à nos attentes en matière de protection des données personnelles.

Gestion des incidents de la Sécurité de l'Information

Le système informatique journalise, pour une certaine période, les différents événements survenus dans le domaine informatique. Ces informations peuvent donc être utilisées pour l'analyse de tout éventuel incident et servir de preuve à cette occasion. Ces données de journalisation, dans le cadre de la gestion des accès à l'information en fonction des besoins, sont bien entendu protégées.

Si l'incident est constaté par une personne étrangère au service informatique, cette dernière le préviendra dans les plus brefs délais.

Si l'incident constaté concerne une perte, une fuite ou un vol de données à caractère personnel, la personne ayant constaté l'incident préviendra également la personne responsable de la protection des données au sein de Prayon (Frédéric GEVERS – fgevers@prayon.com), qui se chargera, avec l'aide du service informatique, de mettre en œuvre les démarches éventuellement requises afin de signaler l'incident aux autorités compétentes.

Droits et recours applicables

N.B. : Ces droits sont accessibles sous certaines conditions prévues par le règlement européen sur la protection des données. Référez-vous aux articles indiqués pour vérifier si vous rentrez bien dans les conditions requises pour exercer vos droits.

1.1 Droit de retirer son consentement (articles 7.3 RGPD)

Lorsque le traitement de vos données repose sur votre consentement, vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité des traitements antérieurs.

1.2 Droit d'accès (article 15 RGPD)

Vous avez le droit de demander la confirmation au responsable du traitement que vos données personnelles sont ou ne sont pas traitées. De plus, vous pouvez demander une copie des données faisant l'objet d'un traitement, le cas échéant, moyennant le paiement des frais correspondants.

1.3 Droit de rectification (article 16 RGPD)

Vous avez le droit de demander que vos données personnelles soient rectifiées ou complétées.

1.4 Droit d'effacement (article 17 RGPD)

Vous avez le droit de demander l'effacement de vos données.

1.5 Droit à la limitation du traitement (article 18 RGPD)

Vous avez le droit de demander la limitation de vos données. Dans ce cas, le responsable du traitement ne pourra traiter vos données personnelles qu'à des fins strictement déterminées.

1.6 Droit à la portabilité (article 20 RGPD)

Vous avez le droit de récupérer les données personnelles fournies au responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, pour un éventuel transfert de ces données vers un tiers.

1.7 Droit d'opposition (article 21 RGPD)

Vous avez le droit de vous opposer à ce que vos données personnelles soient traitées à des fins de prospection ou de marketing direct.

1.8 Utilisation d'un droit

Vous souhaitez faire valoir vos droits ? Contactez Frédéric GEVERS (fgevers@prayon.com), ou écrivez-nous: PRAYON S.A., Rue Joseph Wauters 144, 4480 ENGIS (BELGIQUE).

Lorsque vous exercez un droit, nous pouvons vous demander de prouver votre identité pour empêcher quelqu'un d'autre d'exercer vos droits à votre place. Nous pouvons donc vous inviter à nous communiquer une copie recto de votre carte d'identité.

A défaut de réponse satisfaisante de notre part, vous restez bien entendu libre d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité belge de Protection des Données (contact@apd-gba.be).

Questions : qui contacter ?

Contactez le responsable de la protection des données:

Frédéric GEVERS

PRAYON S.A.

Rue Joseph Wauters, 144

4480 ENGIS (Belgique)

fgevers@prayon.com

Modifications

La présente déclaration a été modifiée pour la dernière fois en date du 09/09/2026. Elle pourra être modifiée ou adaptée à tout instant. Seul sa version française constitue une version officielle, et les autres versions linguistiques sont donc fournies à titre purement indicatif. Par conséquent, la version française de ce document prévaudra toujours sur les autres en cas de contradiction.